



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 27 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le 27 novembre à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre, prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de M. Jean POUZACHE.

Présents : Jean POUZACHE, Bruno LAURENT, Françoise PLANTEVIN, Arlette BOUCHER, Régis OLLIER, Christian MARC, Serge PERBOST, Robert PILLONI, Guy CLEMENT, Yves ALLEGRE, Anne-Marie BONNET, Jacques Charrière, Simone MESSAOUDI, Monique TRENCHAT, Sylvie RESSAYRE, Sylvie CONSTANT, Elisabeth GRATADOU

Procurations de : Jeanine CASTELLUCCIO à Régis OLLIER

Absent : Pierre GIMENO

Secrétaire de séance : Sylvie RESSAYRE

□ Délibérations pour création de postes suite à changement de grade

Tous les ans le CDG nous envoie le tableau des agents promouvables à l'avancement de grade pour l'année en cours. Ces agents sont éligibles sous certaines conditions (réussite à l'examen professionnel, avancement à l'ancienneté, ratios/taux de promotion votés par le CM (100 % pour Ruoms).

Sur ce tableau apparaît la date d'éligibilité pour chacun des agents à son nouveau grade qui peut être fixée entre le 1^{er} janvier de l'année et le 31 décembre. Il appartient au Maire de décider si l'agent avance ou non et de sa date de nomination.

Un fois ce choix effectué, le tableau est retourné au CDG pour examen de la Commission Paritaire Administratif (CAP), ce que nous avons fait le 8 juin 2017 sans modifier les dates d'avancement prévues par le CDG fixées au 01/01/2017 pour 6 agents, au 01/04/17 pour 1 agent, au 01/10/17 pour 1 agent et 11/11/17 pour 1 agent.

Pour l'année 2017, la CAP nous a retourné le tableau d'avancement de grade le 10/11/17 validé suite à sa séance du 22 septembre.

Il est donc nécessaire de créer les postes afférents à ces avancements de grade.

Pour la Mairie :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 31h30 -
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35 h chacun
- 1 poste d'Agent technique principal de 1^{ère} classe à 35 h
- 2 postes d'Agent technique principal de 2^{ème} classe à 23h chacun
- 1 poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 30h30
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à 35h

Pour le Camping Municipal :

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35h -

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces créations de postes.

□ Délibération pour fixer les tarifs 2018

TARIF CANTINE 2018

Suite à la réunion du vendredi 10 novembre dernier avec les Maires des Communes de CHAUZON, LABEAUME, PRADONS, SAMPZON et les parents d'élèves, Mme Arlette BOUCHER, Adjointe en charge des affaires scolaires propose de porter le tarif du repas à la cantine scolaire Jean Moulin à 3.50 € le repas à compter du 1^{er} janvier 2018, afin de couvrir en partie les frais de fonctionnement de cette cantine.

Ce tarif était de 3.20 € depuis le 1^{er} janvier 2016 (délibération du 10 novembre 2015).

A l'unanimité le Conseil Municipal fixe le coût unitaire du repas à la cantine scolaire Jean Moulin à 3.50 € à compter du 1^{er} Janvier 2018

TARIFS CAMPING 2018

Sur proposition de Mme Sylvie CONSTANT, suite à une étude des différents tarifs proposés dans les campings municipaux des Communes environnantes, le Maire demande de créer 3 périodes (basse – moyenne et haute saison) et de modifier les tarifs actuels.

Tarifs proposés :

Tarifs 2018	Basse saison Du 7/04 au 13/06 Du 2 au 9/09	Moyenne saison Du 13/06 au 12/07 Du 19/08 au 2/09	Haute saison 12/07 au 19/08
Electricité incluse			
Forfait journalier 2 P	18 €	20 €	25 €
Personne suppl. Plus de 13 ans	5.50 €	6 €	8 €
Enfant 3 à 12 ans	4 €	4.50 €	6 €
Animaux	4 €	4 €	4 €

A l'unanimité les tarifs ci-dessus sont acceptés

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les tarifs d'occupation du domaine public n'ont pas été modifiés depuis 2016 (délibération du 10 novembre 2015). Mme Françoise PLANTEVIN, Adjointe en charge des finances propose, à compter du 1^{er} janvier 2018, de fixer pour les terrasses des cafés, glaciers, restaurants, étalages et devantures, du 1^{er} mai au 15 septembre, les tarifs suivants :

- Rue Nationale et places : 35 € le m²
- Autres rues : 25 € le m²

L'emplacement Taxi reste inchangé à 150 €/an

A l'unanimité les tarifs ci-dessus sont acceptés

TARIFS DROITS DE PLACE

Il en est de même pour les tarifs des droits de place. Il est demandé à l'assemblée de modifier ces tarifs en tenant compte des propositions du régisseur.

1. Abonnement annuel

Nombre de marchés : 52- Tarif au mètre linéaire : 0.60 € - Pas de véhicule de 1 à 4 mètres

Dimensions en mètre	Tarif (€)
1	33,80 €
2	67,60 €
3	101,40 €
4	135,20 €
5	169,00 €
6	202,80 €
7	236,60 €
8	270,40 €
9	304,20 €
10	338,00 €
11	371,80 €
12	405,60 €
13	439,40 €
14	473,20 €
15	507,00 €
16	540,80 €
Branchement électrique (par année)	60,00 €

II. Abonnement 6 mois (du 1er avril au 30 septembre)

Nombre de marchés : 25 - Tarif au mètre linéaire : 1.30 € - Pas de véhicule de 1 à 4 mètres

Dimensions en mètre	Tarif (€)
1	32,50 €
2	65,00 €
3	97,50 €
4	130,00 €
5	162,50 €
6	195,00 €
7	227,50 €
8	260,00 €
9	292,50 €
10	325,00 €
Branchement électrique (par	60,00 €

III. Abonnement 2 mois passagers (du 1^{er} juillet au 31 août)

Nombre de marchés : 9 - Tarif au mètre linéaire : 4.00 € - Pas de véhicule de 1 à 4 mètres

Dimensions en mètre	Tarif (€)
1	36,00 €
2	72,00 €
3	108,00 €
4	144,00 €
5	180,00 €
6	216,00 €
7	252,00 €
8	288,00 €
Branchement électrique (par	60,00 €

IV. Commerçants non sédentaires de la catégorie « passagers ou volants »

Pas de véhicule de 1 à 3 mètres

DIMENSIONS en mètre	PERIODE		
	mars à juin sept.à nov.	juillet et août	décembre à février
Tarif au mètre linéaire	2,00 €	3,00 €	1,00 €
1	2,00 €	3,00 €	1,00 €
2	4,00 €	6,00 €	2,00 €
3	6,00 €	9,00 €	3,00 €
4	8,00 €	12,00 €	4,00 €
5	10,00 €	15,00 €	5,00 €
6	12,00 €	18,00 €	6,00 €
Exposition voiture	8 € la matinée par véhicule		
Branchement	5€ par marché		

Valeur des tickets d'encaissement	beige	bleu	blanc	rouge	jaune	vert
	1,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	40,00 €

A l'unanimité ces tarifs sont acceptés

□ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n° 2

En section d'investissement il est nécessaire de modifier certaines opérations :

- Acquisition matériel mairie (op 77) il est nécessaire d'augmenter les crédits de 5000 €, suite à l'achat de 2 PC et du matériel pour les PV électroniques
- Poteaux incendie (op 102) plusieurs poteaux sont à changer il faut prévoir 5000 € en plus.
- Equipement sportif (op 91) diminution de 3000 €
- Voirie (op 119) diminution de 7000 € suite aux travaux rue champ du four effectués en régie (fonctionnement) par les services techniques.
- Ecritures comptables pour travaux en régie (aire de jeux)

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D023 virement à la section d'investissement		7.000,00		
Total D 023		7.000,00		
R722 Immobilisation corporelles				7.000,00
Total R 042 Opérations d'ordre				7.000,00
TOTAL Fonctionnement		7.000,00		7.000,00

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R021 virement de la section d'investissement				7 000,00 €
Total R 021				7 000 ,00 €
C/2128		7.000,00 €		
Total D 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		7.000,00 €		

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OP 77 Ac matériel mairie C/2183 C/2188		1.000,00 € 4.000,00 €		
OP 102 – Poteaux Incendie C/2158		5.000,00 €		
OP 91 – Equipements sportifs C/2188	3.000,00 €			
OP 119 – Voirie	7.000,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	10.000,00 €	17.000,00 €		7.000,00 €
TOTAL GENERAL	14.000,00 €		14.000,00 €	

A l'unanimité cette décision modificative n° 2 est approuvée.

□ **DECISION MODIFICATIVE n° 1 – BUDGET CAMPING**

Monsieur Le Maire fait part qu'il y a lieu de procéder à une augmentation des crédits, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces ajustements budgétaires qui font l'objet d'une décision modificative N° 1.

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
c/6411 c/706		4.000,00€		4.000,00 €
Total Fonctionnement		4.000,00 €		4.000,00 €

□ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Mr le Maire fait part d'un dysfonctionnement du chauffage à l'école Jean Moulin. La pompe à chaleur eau/eau est alimentée par le puit sis au camping et le niveau de l'eau, en baisse, ne permet pas une alimentation correcte de cette pompe à chaleur. Une solution alternative a été trouvée.
- Un administré a demandé si la Commune de Ruoms avait pris position sur la pose des nouveaux compteurs électrique Linky qui doivent être posés prochainement. Le conseil municipal étudiera cette question prochainement.
- Le colis de Noël des personnes âgées sera distribué le Samedi 16 décembre.
- Le marché de Noël aura lieu le Dimanche 17 décembre
- L'inauguration du stade municipal aura lieu le Samedi 20 Janvier 2018 à 16h30/17h au stade, suivi par la cérémonie des vœux à la salle Rionis.

- Concernant la construction de la maison médicale, après vérification des offres, par Mr CHARNAY, Architecte, les lettres de « non retenu » ont été adressées aux entreprises. Un délai de 16 jours doit être observé avant la signature des actes d'engagement.
- Une association de Rosières pratiquant la boxe française a demandé l'utilisation de la salle des antalots. Au vu du planning d'occupation de cette salle, cette demande a été refusée.

Fin de la séance à 20h

Le Maire, Jean POUZACHE

